

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 27 mai 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/05/27-6/02

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme
Rapporteur : GUERIN Jean-Pierre

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : AUBERT André

OBJET : Politique départementale en faveur des arts plastiques : subventions 2011 en faveur des centres d'art contemporain de Chelles "Les Eglises" et de Pontault Combault "CPIF" et de l'association Artévie.

Dans le cadre de la politique volontariste du Conseil général en faveur des arts plastiques et des arts numériques en direction des équipements structurants du territoire, il est proposé d'attribuer les subventions pour l'année 2011 en faveur du Centre Photographique d'Ile-de-France, du Centre d'Art contemporain de la ville de Chelles ainsi que de l'Association "Artévie", partenaires pour lesquels le soutien du Département permet de développer des projets de diffusion, de formation et de création contemporaine de grande qualité dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens..

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU les crédits inscrits au budget du Département pour 2011,

VU la délibération du Conseil général n° 6/01 du 24 septembre 2010 portant sur l'adoption de la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 7 décembre 2010 entre le CPIF, le Département et l'Etat et notamment son article 4,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant de 68 000 € au Centre Photographique d'Ile-de-France CPIF pour son programme d'actions 2011 et d'approuver l'avenant à la convention initiale signée le 7 décembre 2010 entre le Département de Seine-et-Marne et l'Association, tel que joint en annexe 1 à la présente délibération ;

Article 2 : d'attribuer une subvention d'un montant de 30 000 € à la Commune de Chelles pour la réalisation du projet culturel et artistique 2011 du Centre d'Art Contemporain de Chelles « Les Eglises » et d'approuver la convention triennale entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune, telle que jointe en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 : d'attribuer une subvention d'un montant de 45 000 € à l'association « Artévie » de Lorrez le Bocage Préaux pour la réalisation de son projet arts plastiques au titre de l'exercice 2011 et d'approuver la convention triennale entre le Département de Seine-et-Marne et l'Association, telle que jointe en annexe 3 à la présente délibération.

Article 4 : Ces trois subventions d'un montant total de 143 000 € seront prélevées sur les crédits inscrits au BP 2011 au titre de l'enveloppe de subvention « Arts Plastiques » pour 203 000 € au sein de l'opération « Actions culturelles » du domaine « Développement culturel »

Article 5: d'autoriser le Président du Conseil général à signer au nom du Département les projets d'avenant et conventions mentionnés aux articles 1, 2 et 3.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ